

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 24 avril 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER

Présents : 8

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Jean-Marc AURES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebtron - DE_018_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

TOTAL :

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

2111 - 9020	Terrains nus	10000.00	
2315	Travaux		10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 MAI 2023
et publié ou notifié le



Alain ARGILIER
Maire de Vébron.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>